

Périnatalité de la médecine française aux colonies

Troisième Partie

Joël Le Bras (Bx 58)

Le XVII^e siècle : les Caraïbes

Avant d'évoquer ce que furent les débuts de la médecine française aux Caraïbes, il est nécessaire, compte tenu de sa complexité, de résumer succinctement l'histoire de ce « fouillis d'îles » dont beaucoup furent nôtres au hasard des guerres du siècle, avant qu'on n'en conservât à ce jour qu'une poignée jusqu'à en faire des colonies, puis des départements.

Le XVII^e siècle de la mer des Antilles, ou mer « caraïbe », se découpe en quatre périodes distinctes :

- De 1625 à 1650 ou période de l'installation proprement dite.
- De 1651 à 1664 ou le temps des principautés.
- De 1665 à 1679 ou le temps des gouverneurs.
- De 1680 à 1700, ou période des grandes organisations et réalisations (mise en application des textes sur la santé aux colonies ou Code Noir).

L'installation dans les Isles d'Amérique (1625-1650)

Saint-Christophe

En 1625, Belain d'Esnambuc, capitaine marchand de Dieppe, de la « Compagnie maritime du Ponant », et Urbain de Roissey quittent Honfleur pour se livrer en mer des Antilles au commerce interlope.

Pourchassés par les Espagnols, ils se réfugient sur l'île de Saint-Christophe (St Kitts des Anglais qui l'occupent déjà partiellement), et s'y livrent à la culture du tabac, aidés d'Indiens Caraïbes. En 1626, Belain rentre en France, les cales de son navire regorgeant de pétun. Il obtient alors de Richelieu une commission d'installation de résidence de la « Compagnie nouvelle de Saint-Christophe, la Barbade et autres îles situées à l'entrée du Pérou » (*sic*). 250 colons et engagés sont expédiés sur place, toujours pour le tabac, ravitaillés dès lors par des navires hollandais, y subissant divers avatars allant des conflits avec les colons anglais, jusqu'aux raids espagnols, en passant par la désertion de la main-d'œuvre indienne, fuyant dans les montagnes de l'intérieur, vers des refuges inaccessibles.

En 1635, alors que l'île compte 2 000 Français, la compagnie devient « Compagnie des Isles d'Amérique », dont l'ambition primaire est d'étendre la culture du tabac à la Martinique. Belain devient « capitaine-général » de la compagnie, et lieutenant-gouverneur de « Saint-Christophe et îles rattachées ». Deux adjoints sont alors envoyés en Martinique, qu'ils abordent le 25 juin 1635. Il s'agit de L'Olive et de Du Plessis. Ayant jugé l'île « inhospitalière », ils jettent leur dévolu sur la Guadeloupe, qu'ils abordent à hauteur du futur Fort-Sainte-Rose. Contrarié, Belain vient alors en personne occuper la Martinique, accostant le 1^{er} septembre 1635 au niveau de la future Saint-Pierre. Il y installe Jean Du Pont et expédie La Vallée à la Dominique. Revenu à Saint-Christophe, Belain y meurt en 1637. De Poincy le remplace en 1638.

Les premiers esclaves noirs apparaissent dans les îles la même année 1635 remplaçant peu à peu les Caraïbes, jugés physiquement



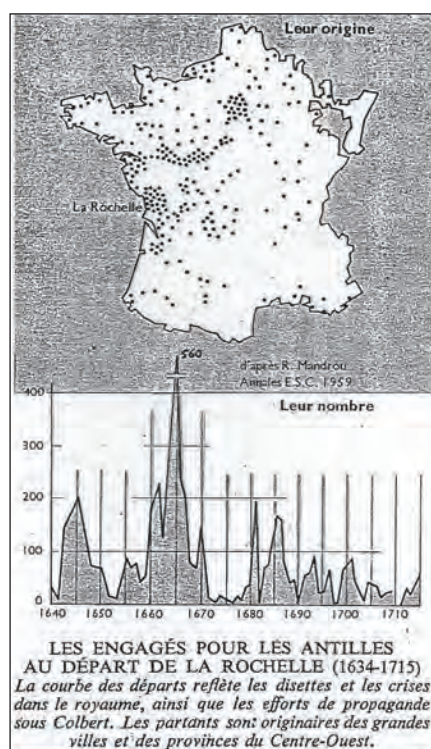
fragiles car décimés par les épidémies d'importation et dont le marronnage (de l'espagnol « cimarron », ou « homme des fourrés »), ne cesse de croître. Les premiers Noirs sont achetés à la sauvette aux négriers espagnols ou hollandais, voire aux flibustiers de passage.

Martinique

À Du Pont succède Du Parquet qui s'arroge le titre de lieutenant-gouverneur, exerçant rapidement un système de gouvernement autoritaire et semi-autonome, faisant directement venir sur place ses propres engagés blancs. Mais ce sont des colons arrivés avec Du Pont de Saint-Christophe qui permettent la mise en valeur rapide des terres (tabac, manioc, patates douces, pois et fèves). L'île est divisée en quatre « quartiers de culture », avec dans chacun un colon, chef de quartier, et une milice (Case Pilote, Le Carbet, Fort Saint Pierre, Le Prêcheur, sur la côte nord-ouest).

Guadeloupe

Faute de « colons-cadres », l'île est vite victime de graves famines. Du Plessis, étant décédé en 1636, L'Olive, devenu aveugle, est remplacé en 1638 par Aubert, un barbier-chirurgien, ancien engagé, installé à Basse-Terre. Le tabac ayant échoué, on traitera le coton et le roucouyer dont on extrait une teinture rouge commercialisable. En 1643, passe sur l'île l'inspecteur de la compagnie, Houel, qui décide de s'y installer, après avoir évincé Aubert. Houel aura le mérite d'introduire dans l'île la canne à sucre et d'essayer la première extraction de mélasse.



Fin de règne agitée pour De Poincy

Houel est un ambitieux qui tentera même de s'emparer du poste de De Poincy. La compagnie remplacera ce dernier par De Thoisy, mais De Poincy ayant refusé de quitter Saint-Christophe, De Thoisy ira s'installer à Basse-Terre de la Guadeloupe, ce qui amènera Houel à passer à Capesterre, mais toujours en tant que lieutenant-gouverneur.

De Thoisy échouera dans ses tentatives de venir s'installer à Saint-Christophe et De Poincy le fera même prisonnier. La compagnie donnera raison à De Poincy. Pourtant Saint-Christophe vivote. La concurrence anglaise locale fait périlcliter la culture du tabac. La famine s'installe, causant la mort de nombreux engagés et de religieux, victimes de « misère physiologique, marasme et dysenterie et comme vautrés dans leurs ordures ». De nombreux colons préfèrent chercher fortune dans des îles plus prospères, ce qui permettra une expansion inattendue de la compagnie des Isles, commerçant désormais avec Tobago, Saint-Barthélémy, Sainte-Croix, Saint-Martin, Grenade, Barbuda, Sainte-Lucie, La Désirade et les Saintes.

Gêné par les flibustiers de la Tortue, De Poincy y envoie le huguenot Levasseur qui n'y trouvera rien de mieux à faire que de devenir flibustier lui-même, avant d'être assassiné par ses propres hommes. De Poincy enverra alors, mais avec mission de résider plutôt à Haïti même, le chevalier De Fontenay, appuyé par un contingent armé destiné à protéger son installation, en y défiant les Espagnols qui, de toute façon, occupent très mollement cette partie de Saint-Domingue.

Minée au bout de quelques années par la faillite de la culture du tabac et les refus des lieutenants-gouverneurs d'obéir au pouvoir de Saint-Christophe, la compagnie des Isles décide en 1651 de se saborder en vendant ses possessions au plus offrant :

- Du Parquet rachète la Martinique, la Grenade, les Grenadines et Sainte-Lucie ;
- Houel en fait de même avec la Guadeloupe et ses dépendances (Les Saintes, La Désirade et Marie-Galante) ;
- L'Ordre de Malte récupère Saint-Christophe et ses dépendances pour la somme de 120 000 livres : la tractation a été menée par De Poincy, commandeur de l'Ordre, lequel reste gouverneur-général des Isles, mais seulement en titre.

Trois « principautés » voient ainsi le jour, chacune étant dirigée dans la pratique comme ses nouveaux maîtres l'entendent, notamment au plan commercial.

La santé dans les îles

Parmi les engagés arrivant aux Antilles, on compte un nombre non négligeable de barbiers et barbiers-chirurgiens, s'occupant à l'occasion de la santé de leurs compagnons,

vendus comme eux aux colons-planteurs. Le barbier de base souvent surcoté « chirurgien », n'offre pas toujours de sérieuses garanties d'efficacité. Son expérience sommaire lui permet seulement de « garoter des hémorragies, d'anesthésier à la fumée de pipe la moindre amputation, de poser de solides pilons de jambe que des charpentiers lui confectionnent ». Sitôt affranchis, beaucoup préfèrent se livrer à la culture du tabac. Parfois un homme comme Aubert émerge du lot pour diriger les affaires de son île. On retiendra de ce dernier qu'il mettra en œuvre une politique de « home service » en faveur des Indiens, mal traités par son prédécesseur L'Olive, cruel et injuste. Aubert encouragea leur départ vers la Dominique, après avoir passé un accord avec les chefs indiens de cette île, et soigné certains d'entre eux avec succès. Aussi longtemps qu'il fut en poste, il fit en sorte qu'aucun colon ni missionnaire ne vint ennuyer ces « transportés ». Malheureusement Houel mit fin à cette pratique humanitaire.

Cette période est déjà marquée par les ravages de la fièvre jaune, dite aussi entre autres « maladie pestilentielle », « coup de barre » ou « maladie matelote », plus grave encore que le scorbut et la dysenterie, mais aussi par des famines au cours desquelles on vit les os des victimes « allant jusqu'à leur percer la peau par endroits » (Dutertre). Certains écrits d'époque décrivent sans aucun doute possible des cas nombreux de béri-béri et de pellagre.

Les pires épidémies de fièvre jaune frappent la Guadeloupe et Sainte-Lucie entre 1635 et 1640, Saint-Christophe entre 1648 et 1652, quand la moitié de la population blanche disparut, dont « ces religieux que leur zèle avait tenus attachés au chevet des malades » (Père Pellaprat)

Jean-Baptiste Dutertre

Ce père dominicain, féru de botanique, arrive à La Guadeloupe en 1640. Ses qualités d'observation vont faire merveille dans les domaines les plus variés. Il décrira ainsi la plupart des maux sévissant dans les îles comme la dysenterie, les « pians », les ulcères phagédéniques, les envenimations par morsure de serpents (il usera d'ailleurs de certaines poudres indigènes pour soigner les victimes de ces morsures), et bien sûr, la fièvre jaune. La première description qu'il en donna fit longtemps autorité. Ainsi, décrivit-il les « taches rouges cutanées et le vomito negro », mais aussi les troubles neuropsychiques du mal. Aux malades qu'il traitera, il appliquera la « séquence » thérapeutique indienne suivante : des grands bains d'eau glacée pendant deux heures dans l'eau des rivières, suivis de séchage dans les feuilles de certains arbres, enfin d'une cure de sommeil, à partir de décoctions d'écorces et de racines de plantes, obtenues par troc avec les Indiens.

Dutertre luttera aussi contre les famines en étudiant de près l'alimentation indienne. Ainsi préconisera-t-il le pourpier sauvage, qu'il « agrémentera » cependant de pain de conserve des navires et de farine de manioc. Il interdira cependant la chair de tortue qui, « mal préparée, peut être fatale du fait d'un flux de sang funeste ». Il fallait bien, écrit Dutertre, faire quelque chose pour empêcher certains engagés affamés de fabriquer, pour se nourrir, « un mélange d'onguent de chirurgien additionné de cuir bouilli de beaudrier et même d'un peu de chair humaine prélevée sur des cadavres ».

Tout ceci n'empêcha pas Dutertre de catéchiser bien sûr, mais aussi de s'ériger en protecteur des jeunes demoiselles vertueuses, triées sur le volet, et que leur maison d'éducation Saint-Joseph de Paris « envoyait sur place pour les confier à des colons célibataires, jeunes nobles aventuriers ».

Le temps des principautés (1651-1664)

Le salut d'un certain nombre d'îles viendra des Hollandais qui bénéficient alors par la bienveillance des Espagnols, du fameux asiento, privilège d'une nation pour transporter des esclaves noirs d'Afrique, contre rétributions et avantages, en principe vers les seules colonies espagnoles. Les Français n'ont pour l'heure, comme « travailleurs », notamment de la terre, que leurs engagés blancs, voire quelques esclaves noirs, issus du trafic interlope existant avec les Hollandais. Avec les principautés, ce trafic s'intensifie brusquement, et un premier grand marché d'esclaves s'installe même à Saint-Martin grâce aux chevaliers de Malte.

La principauté de l'Ordre de Malte (Saint-Christophe et annexes)

De Poincy continue d'y régner et il le fera jusqu'à son décès en 1660. C'est lui qui au nom de l'Ordre, créera le premier hôpital connu des îles à Basse-Terre de Saint-Christophe, en 1654 (voir plus loin).

La principauté de la Martinique

La famille Du Parquet (le père, puis son épouse, puis leurs deux fils) exerce sur l'île une vraie dictature, ce qui va provoquer des émeutes de colons et d'engagés et l'abandon définitif des plantations par les derniers indigènes caraïbes passés à la Dominique.

La principauté de la Guadeloupe

Houel fera de l'île la première possession sucrière de nos colonies, manufacturière d'abord, industrielle à la fin de la principauté, avec ses distilleries d'eau-de-vie de sucre, ou de tafia. L'ensemble « plantation-distillerie » constitue ce qu'on nomme alors « l'habitation sucrière ». La vente du sucre et du tafia permet aux colons de se fournir abondamment en esclaves noirs sur les marchés approvisionnés par les Hollandais. Le faible coût de leur entretien permet à l'île de rester concurrentielle. En 1660, l'île compte déjà 10 000 esclaves.

Le cas particulier de Saint-Domingue

De Fontenay, envoyé par De Poincy a noué des contacts avec la Flibuste, pourvoyeuse assidue d'esclaves arrachés aux Hollandais et aux Espagnols, ainsi qu'avec les boucaniers de

la côte de Saint-Domingue que les Espagnols avaient pour leur part renoncé à contrôler, du fait de la menace de la Flibuste, qui assurait leur protection dans la mesure où ils la ravaillaient en viande boucanée, nécessaire aux longues expéditions sur les navires pirates.

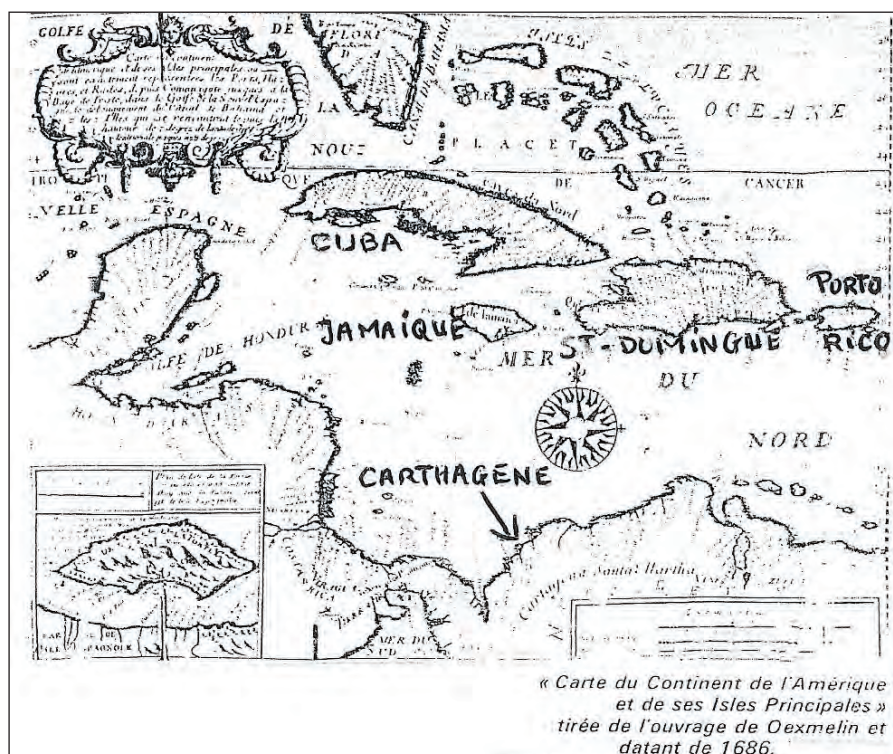


Un type de boucanier de Haïti

De Fontenay, particulièrement diplomate envers ces hors-la-loi, a désormais les coudees franches pour une installation sûre et durable. Malheureusement une attaque espagnole en 1654 lui fait perdre l'île de la Tortue. De Fontenay préfère rentrer en France. C'est l'ancien flibustier, devenu capitaine de régiment de marine du Roy, D'Ogeron de la Bouère, qui le remplace en 1657. Échouant devant la Tortue, il réussit à fonder deux établissements sur l'île de Haïti, au Cap au nord, à Petit Goave au sud. Il y installe d'anciens flibustiers et boucaniers ainsi que des esclaves capturés. Dès 1659, on note aussi l'arrivée de petits colons chassés de la Guadeloupe par la pression foncière des grands colons des habitations sucrières.

Les timides tentatives d'occupation en « France équinoxiale »

Depuis 1604, la France a multiplié les tentatives d'implantation sur la côte sud-américaine allant des bouches de l'Amazone à celles de l'Orénoque. La plus sérieuse paraissait être celle de Cayenne en 1641, De Poincy ayant même envoyé sur place le lieutenant-gouverneur Poncet de Brétigny. Mais celui-ci étant mort en 1644, et les installations ayant été détruites par les Indiens, le site fut abandonné jusqu'en 1656, De Poincy récidivant en envoyant sur place Lefebvre de la Barre, puis son frère Lefebvre de Lizy. Mais les colons refusent de s'y installer. À l'issue de la guerre de Dévolution, Anglais et Hollandais forcent les français à abandonner la partie (traité de Breda suivi de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668).



« Carte du Continent de l'Amérique et de ses Isles Principales » tirée de l'ouvrage de Oexmelin et datant de 1686.

La fin des principautés

C'est en 1663 que Louis XIV et Colbert décident de mettre fin aux privilèges que, selon eux, se sont octroyés, illégalement, les principautés, et ce, en les rachetant à leur tour à leurs propriétaires et en les rattachant à la Couronne de France.

Le 19 novembre 1663, De Tracy est nommé « Commandant général des possessions d'Amérique méridionale et septentrionale » (englobant Antilles et Canada), avec pour mission de désigner au plus vite des gouverneurs-généraux pour les Antilles et le Canada. Chacun de ces hauts responsables se retrouve désormais flanqué d'un intendant.

En 1664, est créée la nouvelle compagnie des Indes Occidentales, avec des règles précises :

- Faire du commerce avec la seule métropole, c'est « l'exclusif ».
- Abandonner tout commerce interlope.
- Maintenir au maximum un peuplement blanc de volontaires et d'engagés. Dès les premiers signes de tarissement, intensifier le recrutement servile, depuis les comptoirs d'Afrique, et ce en organisant un commerce « triangulaire » transatlantique permettant aussi l'évacuation directe vers la métropole de la production des îles, à l'aide des navires négriers.

La santé aux îles (1651-1664)

Les épidémies de fièvre jaune se poursuivent, impitoyables. En 1655, le mal reprend à Saint-Christophe, après trois ans de rémission, atteignant également la Guadeloupe, Sainte-Croix, Montserrat.

Cette période est également marquée par les débuts de l'hôpital de Saint-Christophe qui, pour tout dire, a plutôt des allures d'hospice de charité. On sait finalement peu de choses de cet établissement dont Dutertre dit qu'« on l'a bâti en un lieu fort sain, pour les malades qui n'ont pas les moyens de se faire guérir en leurs maisons ». Là, « ils y sont servis, nourris et visités par des médecins (?) et chirurgiens jusqu'à leur convalescence », aidés de fraters de l'ordre des « Grands Carmes », vite débordés, surtout en 1655, dans la féroce épidémie de mal de Siam, qui les emportera en même temps que leurs malades.

Parmi les barbiers-chirurgiens de Saint-Christophe, Dutertre donne le nom d'un certain Giraud, lequel fut par la suite nommé « lieutenant civil des îles » par De Poincy.

C'est ce dernier qui insistera par ailleurs auprès des grands colons des plantations et habitations sucrières pour qu'ils recrutent des barbiers-chirurgiens à temps plein afin de maintenir leur personnel en état de « bien travailler ».

Cette période permet également de distinguer nettement, pour la première fois, les religieux évangélistes purs et les soignants

hospitaliers (auxquels on doit rattacher les fraters), mais en partant du principe que dans le prolongement de l'esprit des Croisades, soigner avec succès est un élément d'apport non négligeable dans le travail d'évangélisation de ceux qui ne soignent pas.

Le temps des gouverneurs de la Compagnie des Indes Occidentales (1664-1679)

Arrivé aux Antilles le 2 juin 1664 et y résidant, De Tracy, commissaire-général de l'Amérique septentrionale « tant par mer que par terre » nomme De Sales, qui avait relevé De Poincy en 1660, gouverneur-général des Antilles, résidant à Saint-Christophe. Des gouverneurs sont alors désignés, De Clodore pour la Martinique (le 14 décembre 1664), De Léon pour la Guadeloupe. À Haïti, D'Ogeron est maintenu dans ses fonctions.

À Saint-Christophe, De Sales réussit à chasser les derniers Anglais, rendant l'île entièrement française. Mais il sera tué dans les combats de reconquête.

À la Martinique et à la Guadeloupe, la compagnie éprouve vite de grosses difficultés, faute de navires en nombre suffisant, pour évacuer les productions, ce qui entraîne des troubles sanglants fomentés par les colons contre les gouverneurs et les agents de la compagnie (émeutes de Case Pilote et de Capesterre en 1665 et 1666).

À Saint-Domingue, D'Ogeron mate une agitation provoquée par la Flibuste (Montbars, Nau l'Olonnois), grâce à un « apport de femmes » qui, en sédentarisant un maximum de Frères de la Côte, redonnent un regain d'activité à la possession.

Cette période comporte en fait deux parties bien distinctes :

- L'une qui va de 1664 à 1672, et qui débute par le remplacement rapide de De Sales par De Batz, flanqué de l'intendant Patoulet, lesquels vont donner une nouvelle prospérité aux Antilles, grâce à une collaboration étroite avec les Hollandais qui aident au maximum les colons français à évacuer leurs productions, notamment sucrières, et grâce à l'asiento dont ils bénéficient, les approvisionnant clandestinement en esclaves noirs. Pourtant, ces années ne signent pas encore la fin du recrutement des engagés blancs.

- L'autre qui va de 1673 à 1678, particulièrement difficile car marquée par la guerre hollandaise-française, coupant brutalement l'aide batave, ce qui oblige la France à mobiliser, dès 1673, la Compagnie du Sénégal afin d'assurer un flux suffisant de main d'œuvre servile noire depuis les côtes d'Afrique et à tenter de relancer le recrutement de nouveaux volontaires blancs, toujours « à 36 mois » (avec garantie écrite d'obtention immédiate d'une propriété foncière à l'issue). La Compagnie des Indes occidentales ne résistera pourtant pas, fin 1673, à une situation devenue d'autant plus délicate que l'époque voit aussi l'abandon définitif de la culture du tabac d'exportation du fait d'une concurrence toujours plus vive de la part des colonies anglaises d'Amérique. La compagnie finira par céder tous ses droits à la Couronne Royale, elle-même devenue du même coup une compagnie d'état, qui garde le nom de « Compagnie du Sénégal ».

La guerre contre la Hollande aura pour effet, pour la France, d'engager sur place ses meilleures escadres, et aussi, pour la première fois, de faire partir aux Antilles le « régiment des Isles », premier régiment qualifié historiquement de « Troupes de la marine ». Parmi les épisodes les plus marquants de ce conflit, notons qu'en 1674, De Ruyter, malgré ses qualités de marin, se fera humilier, à la tête de 45 vaisseaux, par le capitaine D'Amblemont



Île de Saint-Domingue, peintures de Gustave Alaux.

de la modeste flûte *Les Jeux*, lequel manœvrera de sorte qu'il tuera « 574 Hollandais » débarqués à la Martinique, ne perdant pour sa part que six hommes. La légende dit que l'imprécision des tirs bataves depuis la terre fut causée par les vapeurs d'une usine à tafia voisine, dont quatre tonneaux avaient été éventrés... Durant cette guerre, le destin des forces françaises fut variable. Ainsi, l'amiral D'Estrées peut-il reprendre Tobago, mais surtout Cayenne en 1677 (la station nous sera rendue définitivement au traité de Nimègue).

À Saint-Domingue, en revanche, D'Ogeron ne pourra résister aux Hollandais, devant même se réfugier chez les Espagnols de Saint-Domingue, qui l'interneront. Évadé, il viendra mourir à Paris en 1676. La France enverra l'escadre de De Grancey, avec la première flûte-hôpital qu'on vit aux îles. Haïti fut repris et un gouverneur installé en la personne de De Pouancey (1676).

C'est en 1667 que De Blénac remplace De Batz comme gouverneur-général, Patoulet étant toujours intendant. Il activera partout les « conseils souverains » auprès des gouverneurs (déjà en place sous De Batz). Ces conseils sont chargés de faire appliquer les règlements du gouverneur-général en matière de police, de sécurité, d'organisation du commerce et des marchés, y compris d'esclaves. Ils supervisent aussi les milices des « quartiers » qui font régner l'ordre public, assurent une justice de paix minimum, réglant les litiges entre colons et recueillant les doléances. La première réunion d'un « conseil souverain » aura lieu à la Martinique en 1677. Les autres suivront rapidement. Parmi les conseillers, on note fréquemment la présence de barbiers-chirurgiens, anciens engagés, ayant quitté leurs occupations dans les plantations pour exercer désormais leur talent dans les quartiers, en quelque sorte « en ville ».

À signaler par ailleurs qu'en cette même année 1680, Patoulet inaugure, toujours à la Guadeloupe, la première raffinerie de tafia ou rhumerie.

La santé dans les îles au temps des gouverneurs

Cette fois encore, la fièvre jaune ravage les Antilles et notamment la Martinique (1669). Dutertre, de son côté, décrit en détail la maladie des « pians » en laquelle il voit l'origine même de la syphilis d'Europe. Il décrit aussi le paludisme d'importation des Noirs. Le père Labat, plus tard (1722), en distinguera plusieurs formes cliniques dont la « fièvre double tierce ».

De ce fait les navires négriers commencent à être l'objet d'une attention particulière. Ainsi en 1669, D'Ogeron sort-il un texte exigeant des capitaines plus de confort et d'hygiène au moins pour les équipages, en com-

mençant par leur distribuer des « matelas et de bonnes couvertures ». Pour les engagés comme pour les esclaves, « soumis aux vivres salés du bord trop longtemps », il fait imposer dès l'arrivée « une nourriture saine en produits frais ».

Partout, on assiste à la mise en place, dans ce qu'on appelle les « ateliers serviles » (ensemble des personnels des habitations sucrières), d'un barbier-chirurgien attiré, ancien engagé salarié, avec deux ou trois aydes-barbiers. Plus tard, le père Labat écrira à ce sujet : « la première chose à penser dans une plantation est d'avoir un bon chirurgien ». Il est demandé par ailleurs aux colons d'offrir aux barbiers-chirurgiens d'habitation sucrière un coffre à instruments, même sommaire.

Après un temps de service dans ces habitations, certains barbiers-chirurgiens décident donc de s'installer comme « hommes de l'art » dans les « quartiers », en quelque sorte à leur compte : ils finiront par former une véritable corporation de praticiens traitants, au service de la petite aristocratie blanche. Chacun des clients potentiels (ou non) paie au barbier-chirurgien une contribution financière annuelle lui donnant droit de consulter (ainsi que sa famille et ses serviteurs) autant de fois qu'il en a besoin, et ce, douze mois durant. Le barbier-chirurgien peut solliciter un complément de rétribution s'il demande l'avis d'un confrère. On assiste de ce fait à une ébauche originale de médecine libérale, et mieux même, peut-être, de sécurité sociale avant la lettre.

En 1666, un peu sur le modèle de Saint-Christophe, De Tracy avait fait ériger à Basse-Terre de la Guadeloupe un établissement-hospice, dit « Hôpital de la Charité » et ce à l'intention des « plus pauvres des habitants ». Des religieux et fraters y étaient attachés.

Peu de noms de barbiers-chirurgiens émergent de cette période, sauf peut-être, un certain Dugast, qu'on retrouve aussi, en 1677, au « Conseil souverain » de Martinique. On ignore pourquoi, le 15 août 1678, il écope d'un blâme du gouverneur-général des Antilles, tout comme le « chirurgien » Pèriban, alors « chirurgien ayde-major » de l'État à Fort-Royal de la Martinique.

Nous manquerions toutefois à notre devoir de passer sous silence le nom du chirurgien-barbier le plus célèbre de cette époque. S'il ne fut pas le premier, loin s'en faut, car arrivé à Haïti en 1666, il fut toutefois le premier à laisser derrière lui une biographie. Il s'agit bien sûr d'Olivier Oexmelin, né à Honfleur d'un apothicaire flamand. Arrivé à 20 ans comme « engagé 36 mois » acheté par un commis de la Compagnie des Indes occidentales, puis racheté par un barbier-chirurgien ayant pignon sur rue, pour la somme de trente écus, il finit par se mettre au service du flibustier Morgan, participe à des rapines, décrit sa « célèbre » gangrène d'un pirate mordu par

un crocodile, se livre à des observations sur la physiologie animale (tortues marines, lamantins, serpents, poissons), effectue des autopsies en mer, avant que les corps ne soient livrés aux flots. En 1674, il quitte la Flibuste, rentre en France au moins trois fois et revient tout aussi souvent aux Antilles. Un moment, il s'installera comme barbier-chirurgien de « quartier » à Petit-Goave en Haïti : comme il rentrait d'Europe, il prétendra alors qu'il était cette fois « médecin de la faculté d'Amsterdam ». À de nombreuses reprises, le démon de la mer le reprend et on le retrouve tantôt dans la Flibuste, tantôt sur les flottes du Roi, comme à Carthagène en 1697, sous l'amiral De Pointis.

Les vingt dernières années du XVII^e siècle aux Antilles françaises (1680-1700)

Cette période est marquée par la mort de Colbert, fondateur de la marine de commerce française, remplacé en 1683 par son fils, Seignelay, organisateur pour sa part du fonctionnement des colonies. Ainsi aux Iles, ce sera en 1685 la mise en place du Code Noir, censé protéger l'esclave sur le principe « d'un Roi, une Loi, une Foi ». Vrai « père de famille » (et d'habitation), le colon doit assurer à ses serviteurs un minimum de confort et de bien-être physique, en raison de leur importance dans l'économie coloniale. Mais cette attitude paternaliste va conforter bien souvent le colon dans le sentiment que dans le fond, l'esclave lui est redevable de tout, qu'il est et doit rester indissociablement attaché à la personne de son maître, jusqu'à le suivre par exemple quand celui-ci change de résidence alors que le Code Noir n'imposait plus cette contrainte. L'esclave n'est toujours propriétaire de rien et n'hérite pas de ses parents. Il n'a aucun statut civil, comme se marier avec qui il le désire et ne peut en rien contester les règles de punitions imposées. En seule contrepartie, on lui accorde l'existence d'une âme, donc le droit de baptême, avec l'obligation de se soumettre au catéchisme.

Saint-Christophe et dépendances

Les Anglais vont à nouveau occuper l'île, puis la reperdre avant de la récupérer définitivement en 1713 (traité d'Utrecht mettant fin à la guerre de succession d'Espagne). Sainte-Croix qui en dépendait sera abandonné au Danemark en 1686.

Guadeloupe et Martinique

La France repousse ici les tentatives d'appropriation de ses ennemis habituels. Fort-Royal de la Martinique devient Fort-Louis. Grâce à sa rade exceptionnelle, elle devient naturellement le nouveau chef-lieu des Iles.

Le gouverneur-général De Blenac qui s'y installe cédera sa place en 1697 à D'Amblemont, l'ancien « vainqueur » de De Ruyter. En 1693 arrive à la Guadeloupe le Dominicain Jean-Baptiste Labat qui, entre autres, révolutionnera l'industrie sucrière par de nouveaux moulins et types de distilleries, dressera des plans de forteresses, élèvera des bovins et des cochonilles « tinctoriales », sera botaniste, anthropologue, écrivain et fin observateur des maladies tropicales, complétant judicieusement de ce fait les études de Dutertre.

De cette époque date la désignation des Blancs installés, ou déjà nés sur place, par le terme de « créoles » et celui des métis « blancs-noirs » par celui de mulâtres.

Saint-Domingue

On assiste dans cette île à une nette reprise des activités de la Flibuste, laquelle s'allie à la flotte de De Grammont pour donner la chasse aux galions espagnols. La culture de la canne à sucre s'implante à son tour dès 1685. En 1691, arrive l'excellent gouverneur Ducasse, ancien inspecteur de la Compagnie du Sénégal qui avait remplacé celle des Indes occidentales. Ducasse sera un ardent partisan du commerce triangulaire. Il organisera l'île en « quartiers » (Petit Goave, Léogane, Port de Paix, face à la Tortue, Le Cap), animera le « conseil souverain », fera passer la Flibuste, sous pavillon royal « additif » (avec De Graaf comme amiral d'une escadre opérationnelle contre la Flibuste anglaise à la Jamaïque). Cette escadre s'intégrera en 1694 à la flotte de De Pointis qui a remplacé De Grammont. La prise de Carthagène, où l'on retrouve Oexmelin, constitue le baroud d'honneur de cette flotte. De Pointis et Ducasse s'emparent des richesses des galions espagnols à quai, laissant le pillage de la ville aux Frères de la Côte, ce qui se traduira pour ces derniers par un semi-échec car les Espagnols finiront par les en chasser. Le butin sera ramené à Brest par De Pointis malgré une flotte décimée en route par la fièvre jaune et par deux combats livrés aux Hollandais.

À noter qu'en 1684 était passé à Haïti la flotte amenant Cavelier de la Salle au Texas. En 1698, ce sera au tour d'Iberville, venu reprendre possession de la Louisiane.

En 1701, Ducasse, rentré en France et devenu chef d'escadre, obtiendra officiellement et au nom de la France l'asiento si longtemps refusé par l'Espagne : la France pourra enfin mener en toute légalité sa traite transatlantique.

La Santé aux Iles (1680-1700)

Les îles continuent à connaître de graves épidémies de fièvre jaune, comme celle de 1682 quand le vaisseau *L'Oriflamme* apporta le mal venu d'Afrique à la Martinique. Le barbier-chirurgien Barbot décrit les signes cliniques du mal de Siam déjà rapportés par

Dutertre. En 1690-92, toutes les îles sont touchées en même temps, semant notamment la désolation à Sainte-Croix, la Dominique et surtout la Guadeloupe où par exemple, l'équipage du *Mignon* de l'escadre de Ducasse est touché à 90 %. Le gouverneur de l'époque, D'Éragny, meurt. En 1700, le gouverneur-général, D'Amblemont, périt à son tour, suivi de son successeur Desnois en 1701. En 1698, Saint-Domingue institue une quarantaine généralisée pour tout navire venant d'une autre île des Antilles. Cette mesure est prise par des médecins entretenus des ports (il en existe déjà dans tous les ports français des îles depuis 1686, date où ils sont notamment chargés de l'inspection sanitaire de tous les navires négriers arrivant des côtes d'Afrique).

Pourtant, et malgré la quarantaine instituée à l'île d'Aix, Rochefort connaîtra une épidémie de fièvre jaune en 1695. Le premier médecin du port, Pierre Chirac, contractera le mal mais en guérira.

En 1697, la fièvre jaune qui sévit dans Carthagène se répandra sur les navires de De Pointis, au point que certains deviendront de véritables « Hôtel-Dieu sous les armes » (De La Roncière). De Pointis écrira à ce propos : « Les playes tombaient si abondamment, mêlées de papillons, petits crapauds, chenilles et autres insectes que les eaux à boire en furent corrompues : le mauvais air engendra quantité de maladies si contagieuses que nos gens mouraient comme mouchez : on les enterrait trente et quarante à la fois ». Plus tard, en mer, « on les jettoit avec leurs matelats et leurs hardes puis on brûloit sur un poele rouge, du vinaigre, du goudron, de la poix ou de l'encens, afin de chasser le mauvais air ». Sur le seul *Apollon* de l'escadre de De Pointis, et qui rallia Terre-Neuve, « sont morts le commandant, 15 officiers, 310 hommes d'équipage, dont tous les canoniers, l'aumônier et les Saint-quatre chirurgiens ».

Il faudra attendre 1708 pour que De La Martinière, médecin du Roy à Fort-Royal, entreprenne une première étude « scientifique » pour comprendre un peu mieux l'épidémie dite de « 1693-1701 ». Une ordonnance suivit sur les précautions à prendre par les capitaines de navires, les officiers des ports dans les colonies, les gouverneurs et les médecins du Roy. L'ébauche d'un premier « règlement sanitaire international » se dessina, portant par exemple sur la distance d'éloignement des navires des côtes lors des épidémies, distance suffisante pour empêcher que le mal se répande à bord malgré l'épidémie à terre, sans que nul n'explique encore le phénomène.

Parallèlement et dès le rachat des îles d'Amérique par la Couronne royale, l'idée d'hôpitaux coloniaux va faire son chemin. Le but est précis, la cible de patients aussi.

Si jusque-là, colons et main-d'œuvre servile en dépendant étaient individuellement

pris en charge, au plan sanitaire, par les barbiers-chirurgiens d'habitation ou de quartier, pauvres et indigents ne trouvaient leur éventuel salut que dans de misérables établissements de charité tenus par des frères, certes dévoués mais en règle incultes. Quelques religieux avaient pour leur part usé de leurs rudiments de médecine pour évangéliser les Indiens Caraïbes.

Désormais, la Couronne ayant pris en main le destin des îles, tout, soudain, change. Les établissements que l'on projette de construire seront d'abord de vrais établissements de soins et non plus de charité, même si l'admission devra se faire selon un ordre strict de priorités :

- D'abord les marins et soldats du roi, dont l'hôpital recevra la solde, y compris durant leur convalescence.

- Ensuite les colons et agents des compagnies commerciales et comptoirs à terre, envoyés ou non par les barbiers-chirurgiens de quartiers : ils rétribuent directement l'hôpital auquel ils peuvent adresser aussi leur personnel blanc en retenant sur salaires les sommes réclamées par l'hôpital.

- Puis les « habitants » pauvres ou sans ressources qui devront obligatoirement occuper leur temps de convalescence à assurer les servitudes de l'hôpital, en commençant par l'entretien de ses locaux, cours et jardins potagers, ce qui compensera les frais de médicaments et de nourriture.

- Enfin les esclaves, pour qui il est prévu un « secteur réservé » et qu'on accepte par charité chrétienne, mais aussi pour assurer les mêmes servitudes que les habitants pauvres, et pour servir aux chirurgiens, quand ils décèdent, de vivier en vue de recherches anatomiques, après autopsie. Les colons sont tenus de compléter si nécessaire le montant de la redevance hospitalière de ces esclaves.

En tant qu'hôpitaux du Roi, ces établissements perçoivent cependant une dotation annuelle de la Couronne, dite « pension royale » qui sert de fond d'entretien des locaux (« les habitations »), d'équipement (« les meubles »), de paiement de main d'œuvre surnuméraire, prise sur les « soldats valides à mi-temps », d'achat de matériel chirurgical, commandé en France, via les capitaines négriers.

La répartition des tâches se fait de la manière suivante : l'administration et la gestion relèvent des Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu (dits aussi de la « Charité »), dont l'activité a été entérinée par lettre patente de la Couronne : cet ordre est d'origine espagnole (Grenade) et s'est installé en France en 1602. L'établissement est par contre dirigé par un chirurgien-major avec sous ses ordres un chirurgien en second et des barbiers-chirurgiens de quartiers sous contrat entretenus sur la « pension royale » : ils y travaillent à temps partiel, par roulements,

assistés d'aydes-chirurgiens ou de fraters soignants, les « garçons », pour leur part à temps plein. Un apothicaire, ancien engagé, tient en général la pharmacie. Il faudra attendre le début du XVIII^e siècle pour voir l'hôpital colonial s'étoffer en médecins entretenus du Roi, l'un comme directeur, les autres à la tête des deux grands services de chirurgie et de médecine.

Le système général de santé dans une colonie est dès lors le suivant :

- Dans les plantations et habitations sucrières, des barbiers-chirurgiens à la solde du colon : ils assurent les premiers soins et les évacuations sur l'hôpital, en plus des prises de décisions d'inaptitude ou d'indisponibilité du travailleur (engagé ou esclave).

- Dans les quartiers, la médecine devient payante pour Blancs et Mulâtres, selon le principe de l'abonnement, qui est en moyenne de « 50 livres en petun ». Le barbier-chirurgien a souvent comme aide un « petit barbier », pour « faire le poil à ses pratiques » (De La Roncière).

- L'hôpital est le centre ultime de soins, finalement ouvert à tous, y compris aux bénéficiaires de l'assistance médicale, pour les plus déshérités des habitants, qui restent cependant soumis aux « corvées de convalescence ».

Pour être complet, ajoutons donc, à partir de 1686, dans les ports, le contrôle sanitaire des navires avec mise en quarantaine possible, par un chirurgien entretenu du Roi. On notera par ailleurs, dès la fin du siècle, un progrès appréciable dans le traitement des fièvres, avec l'arrivée du quinquina en décoction ou en macération de la poudre d'écorce, en provenance du « Pérou ».

Si le premier hôpital royal fut érigé à Saint-Pierre de la Martinique, pôle commercial des îles, en 1685, le second le fut à Basse-Terre de la Guadeloupe en 1686, le troisième



L'île de la tortue, peinture de Gustave Alaux.

à Petit-Goave en Haïti en 1692, suivi seulement de celui de Fort-Royal de la Martinique en 1694, enfin, en 1698, celui de Cap Haïtien à Saint-Domingue.

En 1694, profitant du fait que la Tortue se trouve délaissée, notamment par la Flibuste, Ducasse aura l'idée d'y installer sur les hauteurs les lépreux de la « Grande-Île », avec des sœurs hospitalières de la Charité de Saint Vincent de Paul.

Ailleurs dans nos autres dépendances ultramarines du XVII^e siècle

Nulle part ailleurs qu'au Canada ou aux Antilles, la santé ne prit vraiment un essor

important, et ceci, essentiellement du fait d'une implantation plus tardive. Ce fut le cas à Saint-Louis du Sénégal et à Gorée que Colbert ne prend seulement sous sa coupe qu'en 1671. En 1686, on note à Nagarangsett, au sud de la Nouvelle-Angleterre américaine, dans la localité de Frenchtown, la présence, avec des familles d'Anjou-Poitou, du chirurgien Pierre Ayrault d'Angers. À Cayenne, devenu domaine royal en 1677, on signale en 1698 (A. Henry) la présence d'un « hangar recouvert de feuilles » et pompeusement appelé hôpital. Il est tenu par des religieuses de Saint-Paul de Chartres. À Madagascar, en 1663, Pronis, de la Compagnie des Indes Orientales crée l'établissement de Saint-Luce, qui deviendra le « cimetière des Français », abandonné par la suite pour Fort Dauphin, plus au sud. En 1665, De Beausse adjoint au Fort Saint-Louis, baie d'Antoyil, crée une « infirmerie » qu'il préfère transférer ensuite sur l'île Bourbon (future « Réunion ») : c'est le site de « Saint-Paul », du nom d'un vaisseau de la Compagnie. Un état-civil tenu par un cordelier portugais montre que les malades ne sont que des marins et soldats de la Compagnie. Et pour cause : l'île a été trouvée inhabitée... Quant aux comptoirs des Indes, ils sont encore d'installation trop récente (fin du XVII^e siècle) pour qu'on puisse parler à leur sujet de développement d'une infrastructure sanitaire conséquente. Cette constatation vaut évidemment pour la Louisiane dont l'occupation par Lemoyné d'Iberville en 1699 ne permet de rattacher son histoire médicale qu'au XVIII^e siècle.



Saint-Pierre de la Martinique.